

Pour obtenir tous les détails sur la Protection en cas d'usure, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca ou composez le 1 866 DRV-MINI.

1. Certaines limites et conditions s'appliquent. Veuillez consulter le contrat pour obtenir des renseignements détaillés.
2. Tous les montants indiqués comprennent les taxes.
3. Tout dommage attribuable à une collision ou à un acte de vandalisme n'est pas couvert. Consultez votre contrat pour obtenir tous les détails sur le programme de protection.

Le contenu du présent dépliant ne constitue qu'un résumé de certaines modalités du contrat applicables au Programme. Veuillez vous référer au contrat pour obtenir tous les détails concernant le présent Programme, ses limites et ses exclusions.

©2021 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles ainsi que toutes les autres marques et images concernant MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.











PROTECTION EN CAS D'USURE.



Le programme de Protection en cas d'usure de Services financiers MINI est conçu pour offrir une couverture complète en plus de vous éviter de payer des frais supplémentaires à la fin de votre location.

COUVERTURE ^{1,2,3}.

La couverture comprend ce qui suit, mais ne s'y limite pas :

-  Petites bosses sur la carrosserie
-  Peinture égratignée
-  Éclats causés par des cailloux
-  Pare-brise autorisé par MINI présentant des éclats ou des craquelures
-  Jantes autorisées par MINI étant égratignées
-  Pneus autorisés par MINI possédant une bande de roulement inférieure à 3/32 pouces
-  Déchirures dans l'habitacle
-  Pièces manquantes évaluées à 200 \$ ou moins

LIMITE DES AVANTAGES ^{1,2,3}.

- Services financiers MINI abolit jusqu'à 7 500 \$ des frais liés à l'usure excessive.
- Chaque événement individuel est assujéti à une limite de 1 000 \$.
- Limite de 200 \$ pour les pièces manquantes.

ADMISSIBILITÉ.

Protection offerte pour les véhicules neufs et les véhicules démonstrateurs loués par le biais de Services financiers MINI du Canada.

L'AVANTAGE MINI ¹.

Couverture garantie par Services financiers MINI du Canada.

Ayez l'esprit tranquille en sachant que Services financiers MINI du Canada garantit votre couverture.

Entièrement transférable.

La couverture est entièrement transférable au nouveau locataire du véhicule.

Remboursement garanti pendant 30 jours.

Vous pouvez résilier votre Protection en cas d'usure jusqu'à 30 jours suivant la date d'achat de votre contrat.

Options de financement offertes.

Il est possible d'ajouter la Protection en cas d'usure à votre contrat de financement de location.

Pour obtenir tous les détails sur la Protection en cas d'usure, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca ou composez le 1 866 DRV-MINI.